

Cote du document: EB 2016/117/INF.3
Date: 23 mars 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Résultats du vote par correspondance du
Conseil d'administration concernant les
modifications du Cadre stratégique du FIDA
2016-2025 (EB 2015/116/R.4) présentées
dans le document EB 2015/116/C.R.P.1/Rev.1

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ra it Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du Bureau des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-septième session
Rome, 13-14 avril 2016

Pour: Information

Résultats du vote par correspondance du Conseil d'administration concernant les modifications du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 (EB 2015/116/R.4) présentées dans le document EB 2015/116/C.R.P.1/Rev.1

1. À sa cent seizième session en décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé d'approuver par correspondance la proposition de modifications des paragraphes 88 et 98 du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 (document EB 2015/116/C.R.P.1/Rev.1 ci-joint) conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs (vote par correspondance). Les membres et membres suppléants ont été invités à voter par correspondance avant le 5 février 2016 à minuit (heure de Rome).
2. À la clôture du vote, le nombre de suffrages requis pour la validation du vote avait été reçu ainsi que celui nécessaire à l'approbation du Cadre stratégique 2016-2025 avec les modifications apportées à ses paragraphes telles qu'elles figurent dans le document EB 2015/116/C.R.P.1/Rev.1. Aux termes de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (3 307,351) du nombre total de voix dont disposent les membres du Conseil d'administration (4 961,026). Aux termes de l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité soit constituée par plus de la moitié du nombre total des voix dont disposent les membres du Conseil d'administration.
3. Les réponses – soit 4 520,099 votes (environ 91,1% du total du nombre total de voix dont disposent le Conseil d'administration, soit 4 961,026) – ont été reçues des membres du Conseil d'administration ou de leurs suppléants dans le délai imparti. Les 4 520,099 votes étaient tous favorables à la proposition de modification du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et, par conséquent, au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.
4. Le Conseil d'administration a donc approuvé le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.

Cote du document:	<u>EB 2015/116/C.R.P.1/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>4</u>
Date:	<u>22 janvier 2016</u>
Distribution:	<u>Restreinte</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Cadre stratégique du FIDA 2016-2025

Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural

Cadre stratégique du FIDA 2016-2025

Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des modifications ci-après apportées au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 (EB 2015/116/C.R.P.1) et à les entériner. Pour en faciliter la consultation, les changements introduits par le document de séance restent en caractères gras tandis que les adjonctions et les suppressions apportées ultérieurement apparaissent respectivement en caractères gras rouges et en texte barré.

A. Le terme "populations rurales" sera remplacé par "populations rurales pauvres" dans les paragraphes 4, 35, 36, 37, 41, 55, 66 et 73 ainsi que dans les intitulés des objectifs stratégiques (y compris dans la figure 1).

B. Le paragraphe 88 sera modifié comme suit afin d'intégrer la note de bas de page 37:

"Conformément à son mandat et vu la forte incidence de la pauvreté en milieu rural dans les PRI, le FIDA jouera un rôle de premier plan s'agissant d'assister ces pays dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté rurale. **Les pays en développement membres du FIDA sont de plus en plus nombreux à accéder au statut de PRI et à emprunter à des conditions mixtes ou ordinaires, et le modèle de financement du FIDA doit s'adapter à cette évolution de la situation.** L'action du FIDA visera principalement à aider les gouvernements à résoudre des problèmes tels que les inégalités entre zones rurales et zones urbaines, la variabilité de la croissance du milieu rural par rapport au milieu urbain et le chômage des jeunes, en favorisant la mise en place de politiques, stratégies, programmes et institutions favorables aux pauvres. À cet effet, le FIDA mettra en œuvre des activités financées grâce à des prêts et des activités hors prêts afin d'offrir toute une gamme de services dans le domaine de la gestion des savoirs, de l'élaboration des politiques et de la CSST, y compris des programmes d'assistance technique remboursable dans les PRI qui ne recherchent qu'un appui technique. **Le FIDA s'attachera toujours davantage à développer des approches différenciées pour les PRI, et entre ces pays, et pour les États fragiles.** L'engagement, pris dans le cadre de FIDA10, de fournir au Conseil d'administration des informations actualisées sur la stratégie d'engagement du FIDA auprès des PRI sera ~~suivi d'effet~~ **tenu en avril 2016**, une fois qu'IOE aura achevé l'évaluation au niveau de l'institution du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA, ~~en 2016.~~"

C. Le paragraphe 98 sera modifié comme suit:

"Pour parvenir à une transformation inclusive et durable du monde rural et atteindre les cibles ambitieuses fixées dans le cadre des ODD, il sera nécessaire de mobiliser un volume de ressources beaucoup plus important dans un paysage de financement du développement en rapide mutation. ~~Dans ce contexte,~~ **Dans le plein respect de l'Accord portant création du FIDA,** l'accès aux ressources du FIDA, en termes de volume et de conditions, sera fonction de l'évolution **du modèle financier du FIDA et de la composition de ses sources de financement de critères objectifs, tant économiques que sociaux, des pays bénéficiant de**

financements du FIDA. Le FIDA poursuivra le développement d'une architecture financière plus solide, plus novatrice et plus efficiente, de manière à ce qu'il puisse s'acquitter à tous les effets de son rôle en tant qu'organisation des Nations Unies et IFI³⁹."

³⁹ Le Cadre stratégique fera l'objet d'un examen à mi-parcours en 2020 (voir paragraphe 3 ci-dessus), mais le document pourrait, si la Consultation le souhaite, être revu à l'issue de chaque consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA.

D. Les notes de bas de page qui suivent seront renumérotées en conséquence.